

<http://www.snetap-fsu.fr/Personnels-ATLS-Campagne-de.html>



**Circulaire mouvement 2015 :
Personnels ATLS Campagne
de mobilité générale de
printemps 2015 : aucun poste
ne doit manquer !**

Date de mise en ligne : mercredi 25 février 2015

- CAP/CCP -

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Le 16 février dernier est parue la [note de service "campagne de mobilité générale du printemps 2015"](#) pour pourvoir les postes situés au sein de l'administration centrale, des services déconcentrés, de l'enseignement public agricole - technique et supérieur (hors postes d'enseignants) et des services à compétence nationale du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ([MAAF](#)), - des établissements publics sous tutelle du MAAF.

Il s'agit des postes administratifs (Adj Adm, SA et Attaché), des [TFR](#), des [ATFR](#) et des Infirmier-e-s)

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 10 mars 2015. Les demandes parvenues hors délai ne seront pas prises en compte.

Pour le SNETAP-[FSU](#), cette nouvelle campagne générale de mobilité ne pouvait se faire sans un véritable travail sur les dotations [ATLS](#) des établissements d'enseignement technique et supérieur. Depuis 2011, le SNETAP-FSU s'est battu pour obtenir un groupe de travail sur ce sujet pour obtenir des critères clairs notamment en recensant clairement les missions des administratifs et la quantification du temps pour l'exécution de chaque tâche. A cette occasion, le SNETAP-FSU a rappelé qu'à ses yeux, la différenciation nette entre les tâches des B et des C n'était plus pertinente.

Ce travail est pourtant toujours en cours, avec des réunions prévus les 13 et 31 mars prochains...

Or, il apparaît que dans plusieurs établissements, des postes vacants n'apparaissent pas dans la note de mobilité, la [DGER](#) se réservant toujours la possibilité de ne pas faire apparaître tel ou tel poste sans aucune transparence, bien évidemment ! Une telle situation est inacceptable.

Le SNETAP-FSU appelle tous les agents concernés à l'informer de l'existence de tel poste "mis de côté", lui permettant d'intervenir auprès de la DGER dans les plus brefs délais...

pour le secteur corporatif et les représentants SNETAP-FSU des [CAP](#)

[mobilité respectez le droit des agents](#)

[dotation ATLS, un travail sur les missions](#)